

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/02/2021

DELIBERATIONS :

- 2021_007 : RYTHMES SCOLAIRES :

Le Conseil d'école réuni le 08 janvier 2021 s'est prononcé pour renouveler la semaine à 4 jours pour l'année 2021-2022 avec 18 pour, 0 contre et 0 abstention.

Le Conseil Municipal décide, après avoir voté à mains levées avec 15 pour, 1 abstention et 0 contre, le renouvellement de la semaine à 4 jours pour la rentrée 2021-2022.

- 2021_008 : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE :

Une consultation a été lancée auprès de 2 sociétés pour le remplacement d'un TNI (tableau interactif et vidéoprojecteur) à l'école.

Deux offres nous sont parvenues :

Motiv' Solutions : 2090.00 € HT soit 2544.00 € TTC
FEPP informatique : 3177.00 € HT soit 3812.40 € TTC.

Ce matériel sera payé sur l'opération N°186 Mobilier pour l'école imputation 21783 matériel de bureau et informatique.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec "Motiv' Solutions" pour un montant de 2544.00 € TTC pour le TNI.

- 2021_009 : APPEL A PROJET LABEL ECOLE NUMERIQUE 2020 :

Suite à l'accord obtenu le 14 décembre 2020 pour une subvention de 50% prise en charge par l'Etat concernant l'appel à projet Label Ecole Numérique 2020 pour acheter des équipements numériques pour notre école, il a été décidé d'acheter du matériel informatique supplémentaire.

Deux sociétés ont été contactées pour demander des devis il s'agit de : FEPP Pro Informatique et Motiv' Solutions.

Description du matériel :

- 3 tableaux blanc
- 5 vidéoprojecteurs
- + pose et petit matériel.

FEPP Pro Informatique : 6749.17 € HT soit 8099 € TTC

Motiv' Solutions : 6575.00 € HT soit 7890.00 € TTC

Ces achats seront payés sur l'opération N°186 imputation 21783 matériel de bureau et informatique.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec "Motiv' Solutions" pour un montant de 7890.00 € TTC.

- 2021_010 : ACQUISITION CHEMIN DE SAINT MALO :

Les parcelles A 1997 et A 1998 correspondent au chemin St Malo qui dessert plusieurs parcelles qui doivent permettre un élargissement d'emprise. Sa contenance est de 134 m². Il est proposé son acquisition au propriétaire qui a accepté de vendre au prix de 10 € le mètre carré soit 1 340.00 €.

Le Conseil Municipal accepte cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférentes.

- 2021_011 : MODIFICATION STATUTAIRE DU SATESE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 2 décembre 2019, modifiés par arrêté préfectoral en date du 1^{er} avril 2020,

Vu la délibération n°2020-30 du SATESE 37, en date du 7 décembre 2020, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37 en date du 11 décembre 2020,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré le 23 février 2021, à l'unanimité des présents.

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37 le 7 décembre 2020,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque :

- L'emplacement du nouvel abri-bus :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Région qui donne un avis favorable sur la demande de la commune pour l'installation d'un abri-bus sur la place de la Mairie. Cette installation aura lieu au cours de l'année 2021.

- L'installation de jeux à la Pommelière :

Madame Odile LANDRY fait un résumé sur la situation actuelle. Après contact pris auprès d'un maçon pour rendez-vous sur place, un devis a été établi. Après demande d'explications et détails, le maçon a décidé de ne pas réaliser les travaux. Il a jugé qu'il ne pouvait pas engager sa responsabilité en cas de malfaçon.

Nous devons donc poursuivre la consultation.

- La cession du terrain de foot "Pintas 2" :

La commune de Château-Renault s'interroge sur la possibilité d'acquérir la parcelle de terrain concernée, sachant qu'actuellement elle entretient ce terrain. Une convention est en cours. Un courrier devrait nous être transmis dans ce sens par la mairie de Château-Renault.

- DPU (nouvelle mise en place suite au PLUi) :

Monsieur le Maire présente la mise en place du DPU suite à la mise en place du PLUi. Pour Auzouer pas de modification. Pour les particuliers, lors des ventes un imprimé supplémentaire (DIA).

- Le jardin participatif :

Monsieur Emmanuel HOFMAN fait un court résumé de la première réunion sur la présentation de l'organisation qu'il a projeté, notamment envers l'importance de ce projet avec la directrice de l'école (Madame NEWINGTON était présente).

Le but de cette réunion était de poser les bases en donnant les orientations de travail afin de mener à bien la mise en place de ce jardin participatif au profit des enfants de l'école. Pour la partie école, il s'agit de préparer l'organisation des classes concernées à cette activité pédagogique. Pour la partie communale, il s'agit de la préparation du terrain et de son contour avec l'ensemble de commodités indispensables pour le potager à savoir : l'outillage avec un lieu de rangement, la présence d'un point d'eau ainsi qu'une clôture de sécurisation.

- La communication numérique :

Monsieur Jérémy DROUAULT présente ce que sera sa première réunion. Contact pris avec la Mairie de Neuillé le Lierre qui a déjà mis en application cette communication numérique au sein de la commune.

- Les travaux de la Mairie

Monsieur le Maire fait un résumé sur l'avancement des travaux. Un retard d'un mois et demi est pris, mais les travaux avancent malgré tout. Actuellement l'isolation, la plomberie et l'électricité sont en cours. Nous espérons pouvoir venir nous y installer pendant les vacances d'été.

- Les constructions au Bec Sec (Val Touraine Habitat) :

Monsieur le Maire donne quelques informations sur les futures constructions à Bec Sec. Six logements sont prévus par "Val Touraine Habitat". Le permis de construire va être déposé prochainement. Une réunion est prévue avec la Communauté de Communes propriétaire foncier le 25 février 2021 pour présenter le projet.

- Monsieur Fabien HOUZE fait part des dossiers traités concernant l'éclairage public au quartier Bonleuvre et rue de Tourneboeuf.

- Monsieur Jérémy DROUULT demande à Lydie ARHUR si elle veut participer à la communication numérique, sa réponse est favorable.

- Monsieur Alain JAMONNEAU indique que certains riverains se plaignent de vitesse excessive rue du 14 juillet venant de Villedômer. Une réflexion sera menée.

- Monsieur Alain JAMONNEAU propose une idée de "Plogging".

Qu'est-ce qu'un "Plogging", activité de nettoyage citoyen qui se décrit comme une combinaison de jogging et de ramassage de déchets. Pourquoi, nous remarquons que certains déchets viennent encombrer les fossés, les espaces verts et même les trottoirs. Idée à creuser et à mettre en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au 30 mars 2021.**